



# LES BAREMES

## Quotidiens départementaux

Au 01 mars 2012

Augmentation 0,40%

Valeur du point 16,1775 €

Fonctions	Coéf.	Salaires
Rédacteur en chef	230	3 720,83 €
Rédacteur en chef adjoint	190	3 073,73 €
Chef de service	160	2 588,40 €
Secrétaire de rédaction	140	2 264,85 €
Chef de centre	140	2 264,85 €
Reporter 2e échelon	135	2 183,97 €
Secrétaire de rédaction adjoint	130	2 103,08 €
Rédacteur détaché 2e échelon	130	2 103,08 €
Reporter 1er échelon	125	2 022,19 €
Rédacteur sténo 2e échelon	120	1 941,30 €
Reporter photo 2e échelon	120	1 941,30 €
Rédacteur détaché 1er échelon	120	1 941,30 €
Rédacteur polyvalent	120	1 941,30 €
Rédacteur 2e échelon (*)	115	1 860,42 €
Rédacteur sténo 1er échelon	110	1 779,53 €
Reporter photo 1er échelon	110	1 779,53 €
Rédacteur après deux ans de stage	110	1 779,53 €
<i>Rédacteur stagiaire</i>		
Stagiaire du 12e au 24e mois	100	1 617,75 €
Stagiaire du 1er au 12e mois	90	1 455,98 €

*Les augmentations s'appliquent sur les salaires réels pratiqués ainsi que sur les tarifs des piges.*

(\*) Concerne le rédacteur ayant trois années d'ancienneté en plus du stage.